



DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 12 juillet 2018

\*\*\*

## **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR** **DES SÉANCES DU LUNDI 16 JUILLET 2018**

Par lettre en date de ce jour, le Gouvernement demande l'inscription à l'ordre du jour du lundi 16 juillet 2018 le matin, l'après-midi et, éventuellement, le soir de la suite éventuelle du projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

En conséquence, l'ordre du jour du lundi 16 juillet 2018 s'établit comme suit :

### **Lundi 16 juillet 2018**

#### **À 10 heures**

- Éventuellement, suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, pour la **liberté** de **choisir** son **avenir professionnel** (texte de la commission, n° 610 rect., 2017-2018)

## À 14 h 30 et, éventuellement, le soir

---

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, portant **évolution** du **logement**, de l'**aménagement** et du **numérique (discussion générale)** (texte de la commission, n° 631, 2017-2018)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec des saisines pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et de la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 12 juillet à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 17 juillet matin, début d'après-midi et suspension du soir, mercredi 18 juillet matin et, éventuellement, à la suspension du soir
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 13 juillet à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relative à l'**encadrement** de l'**utilisation** du **téléphone portable** dans les **écoles** et les **collèges** (texte de la commission, n° 625, 2017-2018)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 12 juillet à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 16 juillet en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 13 juillet à 15 heures

- Éventuellement, suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, pour la **liberté** de **choisir** son **avenir professionnel** (texte de la commission, n° 610 rect., 2017-2018)